

nécessaires pour soulager les agriculteurs de l'Ouest aux prises avec des difficultés financières. Pour étayer ma thèse, je ne saurais mieux faire que de souligner que des 151 millions de dollars avancés aux agriculteurs à la fin de la campagne agricole de 1968-1969, 90 millions n'ont pas encore été remboursés.

• (8.10 p.m.)

**L'hon. M. Olson:** Je n'ai pas dit cela.

**M. Horner:** Si le ministre veut formuler un commentaire, peut-être se lèvera-t-il pour le faire. Il insinue que je dénature ses remarques. Le hansard prouvera si c'est exact ou non.

**L'hon. M. Olson:** Je corrigerai volontiers le député.

**M. Horner:** Le ministre a déclaré dans son discours qu'il était raisonnable de croire que 90 millions de dollars n'avaient pas été remboursés.

**L'hon. M. Olson:** A l'heure actuelle, mais pas à la fin de juillet. Le député m'a demandé le montant non remboursé à l'heure actuelle, et j'ai répondu ne pouvoir l'indiquer avec précision, mais que je l'estimais à quelque 90 millions.

**M. Horner:** En effet, à l'heure actuelle, c'est exactement ce que j'ai dit.

**L'hon. M. Pepin:** Non; vous avez dit au terme de la campagne agricole.

**M. Horner:** J'ai dit qu'à la fin de la campagne agricole il y aurait 90 millions à recouvrer. S'il reste ce montant à percevoir aujourd'hui, c'est à peu près ce qui restera à recouvrer à la fin de juillet 1969. Je demanderais au nouveau ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin), qui n'a pas assisté au début de ce débat, de se lever et de nous dire s'il reste 90 millions en souffrance aujourd'hui et combien moins il en restera à la fin de juillet 1969?

**L'hon. M. Pepin:** Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Agriculture pourra donner une estimation du montant non remboursé.

**M. Horner:** Je voudrais savoir quel montant sera remboursé. Je pose la question au ministre de l'Agriculture (M. Olson) et je reprends mon siège, car je veux entendre sa réponse.

**L'hon. M. Olson:** La moitié de la valeur brute des céréales livrées d'ici ce temps-là.

**M. Horner:** J'en ai entendu de bien bonnes, mais c'est le bouquet. Le ministre dit la moitié de la valeur des céréales livrées. Qui sait mieux ce que l'on pourra livrer que les deux

ministres qui sont censés s'occuper de l'agriculture de l'Ouest? Comme la motion le signale, il y a dans l'Ouest canadien une pénurie inquiétante de fonds en caisse. Le gouvernement admet qu'actuellement il y a 90 millions de dollars en souffrance. Je prétends que très près de 90 millions seront encore en souffrance au 31 juillet 1969. Aucun ministre ne l'a encore contesté.

Qu'il me soit permis de considérer ce qui peut et ce qui doit être fait en faveur des agriculteurs de l'Ouest du Canada au moyen d'un programme de longue portée, si seulement le gouvernement a assez d'initiative pour s'attaquer aux problèmes de la région. On a parlé d'un versement de 20c. le boisseau sur le grain livré l'an dernier. Selon les trois critères établis par le ministre de l'Agriculture, le versement serait bien justifié. Néanmoins, il ne résoudra pas les problèmes actuels, alors même qu'il serait utile à ceux qui sont dans le plus grand besoin. Un tel versement s'insérerait facilement dans le cadre d'un programme de longue portée ayant pour objet le bien-être des agriculteurs du Canada en général et des cultivateurs de blé en particulier.

Qu'il me soit aussi permis de considérer le régime de la dualité des prix dont le ministre parle sans trop savoir ce qu'il dit. Que pense la Commission canadienne du blé de ce régime? Je voudrais citer un passage du compte rendu des délibérations du comité permanent de l'agriculture, fascicule 41, en date du mercredi 28 mai, et en particulier les remarques de M. McNamara, le président de la Commission du blé, à la page 1625, au sujet de ce régime. J'avais posé à M. McNamara la question suivante:

Monsieur McNamara, pourriez-vous nous donner une idée des difficultés que vous éprouveriez si le Canada adoptait un système à deux prix. Essentially la France a un système à deux prix maintenant. Ce n'est pas trop évident, mais je pense que le principe en est établi et reconnu. Quelles seraient les difficultés que vous éprouveriez à l'échelle internationale, si, disons, au Canada, nous adoptions le système à deux prix?

C'était là poser la question carrément et clairement au président de la Commission canadienne du blé. Il a répondu:

Je ne crois pas qu'il y ait de difficultés.

J'insiste sur l'aspect négatif de la réponse.

J'ai déjà vu quelque chose à ce sujet. Il y aurait peut-être des règlements sur le plan technique nous venant du GATT, mais si ces règlements présentaient des difficultés, elles ont été depuis longtemps réglées par tous les pays.

A nouveau je souligne ces mots.

Si le gouvernement canadien, le Parlement canadien, décide d'avoir un système à deux prix, cela n'affectera en rien nos opérations, aussi longtemps qu'ils suivent nos conseils quant à la façon de procéder.